COMÉDIE FRANÇAISE

PRESTATIONS DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS RECYCLABLES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Procédure adaptée passée en application des dispositions de l'article R.2123-1 et R.2123-7 du code de la commande publique

Marché réservé aux entreprises adaptées et aux établissements et services d'aide par le travail (article L.2113-12 du code de la commande publique)

Type de marché
Services

Référence du marché
2026-014-DBE

Pouvoir adjudicateur
Comédie-Française
1 Place Colette
75001 Paris

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres : vendredi 13 novembre 2026 à 12h

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHE

1.1. Objet du marché

1.2. Classification

1.3. Durée du marché

1.4. Forme du marché, décomposition et sous-traitance

1.5. Marché réservé

1.6. Conditions d'exécution, recettes et paiement

1.7. Variantes

1.8. Visite facultative

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

2.1. Pièces de la candidature

2.2. Pièces de l'offre

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

3.1. Contenu du DCE

3.2. Obtention du DCE

3.3. Modification du DCE

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4.1. Ouverture des plis

4.2. Examen des candidatures

4.3. Jugement des offres

4.4. Discordance constatée dans l'offre d'un candidat

4.5. Négociations

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

5.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

5.2. Répondre électroniquement

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 7 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Présentation du marché

1.1. Objet du marché

Le marché porte sur la collecte, le transport, le tri et le recyclage des déchets de la Comédie-Française. Le titulaire revend les cartons et les papiers collectés et reverse chaque année une partie du prix de vente à la Comédie-Française.

Les collectes ont lieu sur les sites suivants :

- Salle Richelieu (1 place Colette, 75001 Paris) ;
- Bibliothèque-Musée (98 galerie de Beaujolais, 75001 Paris) ;
- Bureaux administratifs (182 rue de Rivoli -sites 1 et 2, 75001 Paris) ;
- Ateliers de construction de décors de Sarcelles (4 rue du Fer-à-Cheval, 95200 Sarcelles), où les levées de DIB, de verre et de bois sont commandées à la demande.

La salle Richelieu est un monument historique qui reçoit du public (jusqu'à 1 276 personnes) : les accès et les horaires de collecte y sont encadrés.

Les DEEE, lampes, piles et le mobilier professionnel sont exclus du marché et confiés aux éco-organismes (article 3.5 du CCP). Les DEEE, lampes et piles figurent toutefois au BPU à titre transitoire.

1.2. Classification

Marché de services.

Classification CPV :

- 90510000-5 – Élimination et traitement des ordures (classification principale)
- 90512000-9 – Services de transport des ordures
- 90514000-3 – Services de recyclage des ordures

1.3. Durée du marché

Le marché est conclu pour douze (12) mois à compter du 1er janvier 2027. Il est reconductible tacitement trois (3) fois par période d'un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

La décision de non-reconduction est notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant l'échéance. Elle n'ouvre droit à aucune indemnité.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction, conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

1.4. Forme du marché, décomposition et sous-traitance

Le prix comporte trois parties :

- un forfait annuel (DPGF) : location des bennes et caisses-palettes de Sarcelles, du bac roulant 240 L et des fûts à piles et batteries de Richelieu, passages réguliers, suivi, communication et mise en place ;
- des prix unitaires (BPU) pour les prestations ponctuelles, commandées au besoin par bons de commande, sans minimum et dans la limite de 20 000 € HT par an ;
- un taux de reversement et un prix plancher pour la revente des cartons et papiers.

Le marché n'est pas alloti (article L.2113-11 du code de la commande publique) : les volumes sont faibles et les sites, à accès contraint, nécessitent une collecte coordonnée avec un interlocuteur unique. Il ne comporte pas de tranches.

La collecte, la pesée et l'établissement de l'état annuel de reversement sont des tâches essentielles exécutées directement par le titulaire (article L.2193-3 du code de la commande publique).

1.5. Marché réservé

Le marché est réservé aux entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail), aux établissements et services d'aide par le travail (article L.344-2 du code de l'action sociale et des familles) et aux structures équivalentes employant au moins 50 % de travailleurs handicapés (articles L.2113-12 et R.2113-7 du code de la commande publique).

En cas de groupement, chaque membre doit avoir ce statut. Le titulaire doit le conserver pendant toute la durée du marché.

1.6. Conditions d'exécution, recettes et paiement

Le marché comporte des conditions d'exécution environnementales (article L.2112-2 du code de la commande publique), définies à l'article 8.1 du CCP.

Le titulaire reverse chaque année à la Comédie-Française un pourcentage du prix de vente des cartons et papiers, avec un prix plancher par tonne. Ces recettes sont encaissées par titre de recettes et ne sont jamais déduites des factures (article 7 du CCP).

Les factures sont payées dans un délai de trente (30) jours à compter de leur réception sur Chorus Pro. Les offres sont valables cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise.

Le titulaire établit des factures distinctes : d'une part pour le forfait annuel (DPGF), facturé par douzièmes, d'autre part pour les prestations sur demande (BPU), en indiquant sur chaque facture le numéro du bon de commande correspondant.

1.7. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.8. Visite facultative

Les candidats peuvent visiter les sites (Richelieu, Bibliothèque-Musée, 182 rue de Rivoli et ateliers de Sarcelles) afin d'apprécier les accès, les points de stockage et les volumes produits.
La visite est facultative. Elle a lieu sur rendez-vous, à demander au moins deux (2) jours ouvrés à l'avance auprès de :

- Mme Raphaëlle GAY – responsable des services généraux et du développement durable : raphaelle.gay@comedie-francaise.org,
- en copie de M. Samir SAÏFI – responsable de la commande publique : samir.saifi@comedie-francaise.org. Les visites sont possibles jusqu'au 5 novembre 2026 inclus.

Aucune attestation de visite n'est exigée. Le candidat qui ne visite pas les sites ne peut invoquer une méconnaissance des lieux. Les frais de déplacement sont à sa charge.
Les questions posées lors de la visite sont confirmées par écrit sur PLACE ; les réponses sont communiquées à tous les candidats (article 6).

Article 2 : Présentation des candidatures et des offres

2.1. Pièces de la candidature

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 (www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat), le DUME (https://dume.chorus-pro.gouv.fr) ou une forme libre.

Le dossier de candidature comprend au minimum les pièces suivantes :

1. **Documents relatifs à la situation juridique du candidat**

☐ Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas exclu des marchés publics (DC1 ou DUME) ;
☐ Un extrait Kbis ou les statuts, et le document qui autorise le signataire à engager la structure ;

2. **Documents relatifs aux capacités du candidat**

☐ Des références de prestations similaires (collecte ou tri de déchets) ;
☐ Le chiffre d'affaires des trois dernières années ;
☐ Les moyens humains et le matériel (véhicules, contenants) ;
☐ Le récépissé de déclaration pour le transport de déchets ;
☐ Les autorisations des sites de tri et de traitement utilisés (ceux du candidat ou de ses partenaires) ;
☐ Pièce obligatoire pour le marché réservé : la preuve du statut d'entreprise adaptée (contrat avec l'État, CPOM) ou d'ESAT (autorisation de l'ARS), et une attestation sur l'honneur indiquant au moins 50 % de travailleurs handicapés. Sans cette pièce, la candidature est refusée.

À défaut de références, le candidat peut justifier de ses capacités par tout autre moyen.

Une entreprise nouvellement créée peut justifier de sa capacité financière par tout autre moyen (attestation bancaire, assurance des risques professionnels).

Le candidat qui s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs produit pour chacun les mêmes documents et leur engagement écrit.

NOTA : si des pièces sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de les compléter dans un même délai.

2.2. Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement (AE) complété ;
- Le fichier Excel de réponse financière, rempli sans modifier sa présentation : DPGF, BPU et bordereau de reversement (l'onglet DQE se calcule tout seul) ;
- La liste des moyens prévus : encadrement, véhicules, contenants et rolls ;
- Le mémoire technique, qui explique : comment les collectes sont organisées sur chaque site ; où va chaque déchet et quelle part est recyclée ; comment les déchets sont pesés ; le modèle de bordereau, de relevé mensuel et d'état annuel de reversement ; les actions de sensibilisation ; le recours aux filières REP et les contenants proposés (recyclés ou réemployés) ;
- Tout autre document jugé utile.

NOTA : une offre incomplète peut faire l'objet d'une demande de régularisation.

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE)

3.1. Contenu du DCE

Le DCE est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP), valant CCAP et CCTP, et son annexe 1 (modèle d'état annuel de reversement) ;
- Le cadre de réponse financier au format Excel : DPGF, BPU, bordereau de reversement, DQE et état annuel ;
- À titre d'information, les tonnages collectés en 2024 et 2025 par flux et par site.

En cas de contradiction, les pièces prévalent dans l'ordre fixé à l'article 2 du CCP.

3.2. Obtention du DCE

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur PLACE : www.marches-publics.gouv.fr.

Le candidat peut transmettre les pièces de sa candidature par un espace de stockage numérique gratuit, accessible jusqu'à l'attribution (article R.2143-13 du code de la commande publique).

3.3. Modification du DCE

Le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détail au DCE au plus tard le vendredi 6 novembre 2026. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié.

Les demandes de précisions sont adressées par écrit sur PLACE au plus tard le jeudi 5 novembre 2026, dernier jour des visites. Les réponses sont communiquées à tous les candidats au plus tard le vendredi 6 novembre 2026.

Si la date limite de remise des offres est reportée, ces délais sont calculés à partir de la nouvelle date (article R.2151-4 du code de la commande publique).

Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le dossier de consultation.

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

4.1. Ouverture des plis

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués conformément aux articles R.2142-1 à R.2152-13 du code de la commande publique.

4.2. Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des capacités suivantes :

- Capacités techniques
- Garanties et capacités financières
- Capacités professionnelles

Une candidature est refusée si le candidat est exclu des marchés publics, n'a pas les capacités suffisantes ou ne fournit pas les pièces demandées dans le délai fixé.

4.3. Jugement des offres

4.3.1. Examen des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées (articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique). Une offre irrégulière peut être régularisée, sauf si elle est anormalement basse.

Le pouvoir adjudicateur peut aussi demander au candidat d'expliquer un taux de reversement ou un prix plancher anormalement bas.

4.3.2. Critères de jugement des offres (sur 100 points : valeur technique 50, prix 40, performance environnementale 10)

Valeur technique	Points
1. Organisation des collectes par site, moyens humains et matériels, réactivité	**15**
2. Filières de traitement et taux de valorisation garantis ; méthode de pesée, traçabilité et état annuel de reversement	**25**
3. Communication, sensibilisation et accompagnement	**10**

Valeur technique	Points
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	**50**

Valeur prix	Points
Coût net sur la durée du marché, calculé dans le DQE (article 4.3.3)	**40**
TOTAL VALEUR PRIX	**40**
Performance environnementale	**Points**
Recours aux filières REP, contenants recyclés ou réemployés	**10**
TOTAL PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	**10**

4.3.3. Notation du prix

Le prix est noté sur le coût net de l'offre sur 4 ans : ce que paie la Comédie-Française, moins ce que le titulaire lui reverse. Le calcul est fait automatiquement dans l'onglet DQE du fichier Excel :

Coût net = E + 4 × (A + B − R)

- E : démarrage (payé une seule fois) ;
- A : forfait annuel (DPGF) ;
- B : prix unitaires du BPU multipliés par les quantités estimées du DQE (les options ne comptent pas) ;
- R : reversement estimé, calculé avec un prix de vente de référence fixé par la Comédie-Française ;
- 4 : nombre maximal d'années du marché.

Note prix = (coût net de l'offre la moins-disante ÷ coût net de l'offre examinée) × 40. Si le coût net de l'offre la moins-disante est négatif ou nul, la note est calculée ainsi : 40 × (coût net le plus élevé – coût net de l'offre examinée) ÷ (coût net le plus élevé – coût net le plus bas).

Les quantités et tonnages du DQE sont estimatifs et n'engagent pas la Comédie-Française.

4.4. Discordance constatée dans l'offre d'un candidat

Si des montants ne concordent pas dans une offre :

- les montants en lettres l'emportent sur les montants en chiffres ;
- les montants hors taxes l'emportent sur les montants toutes taxes comprises.

En cas d'erreur de calcul, le candidat est invité à confirmer son offre corrigée. S'il refuse, son offre est éliminée.

4.5. Négociations

Le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sans négociation. Il peut aussi négocier avec les trois (3) candidats les mieux classés (article R.2123-5 du code de la commande publique).

Les candidats restent engagés par leur offre initiale pendant sa durée de validité. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le taux de reversement et le prix plancher.

Les négociations peuvent se dérouler par écrit, par téléphone ou en entretien.

À leur terme, les candidats sont invités à remettre une offre finale, à une date et une heure identiques pour tous.

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de l'article 4.3.

Article 5 : Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis sont remis exclusivement par voie électronique (article R.2132-7 du code de la commande publique).

5.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- **Vérifier que l'ordinateur est compatible avec la plateforme ;**
- **Créer un compte sur www.marches-publics.gouv.fr ;**
- **Vérifier que le numéro SIRET du compte est à jour ;**
- **Faire un essai de dépôt avec la consultation de test.**

Une consultation de test est disponible dans le menu « Aide ». Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer l'offre.

Formats acceptés : .doc, .docx, .rtf, .pdf, .xls, .xlsx, .png, .jpeg.

- Ne pas envoyer de fichiers .exe ni de vidéos ;
- Ne pas utiliser de macros ;
- Taille conseillée de l'ensemble des fichiers : moins de 100 Mo.

Les fichiers sont traités par un antivirus avant envoi, à la charge du candidat.

5.2. Répondre électroniquement

Les plis sont déposés sur www.marches-publics.gouv.fr. Aucun envoi par courriel ou sur support physique n'est accepté.

Chaque dépôt fait l'objet d'un accusé de réception horodaté (heure de Paris).

Une copie de sauvegarde peut être transmise dans les délais, sur support physique ou papier, sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde », le nom du candidat et la référence 2026-014-DBE.

Elle n'est ouverte que si le pli électronique contient un programme malveillant ou n'est pas parvenu dans les délais. À défaut, elle est détruite.

Un document contenant un virus est archivé et réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en est informé.

Assistance technique de la plateforme PLACE : 01 76 64 74 07.

Seul l'attributaire signe l'acte d'engagement, de manière manuscrite sur un exemplaire papier.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent demander par écrit tout renseignement complémentaire, au plus tard le jeudi 5 novembre 2026, auprès de :

M. Samir SAÏFI – responsable de la commande publique : samir.saifi@comedie-francaise.org
Les demandes sont transmises de préférence par la messagerie de PLACE (www.marches-publics.gouv.fr).

Les réponses sont communiquées par écrit à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard le vendredi 6 novembre 2026.

Aucune suite n'est donnée aux demandes formulées par téléphone ou après cette date.

Article 7 : Voies et délais de recours

Pour toute information sur les recours, contacter le greffe du tribunal administratif de Paris :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46